

• *L'ACFA rencontre Getty*

## Oui à la gestion scolaire

par CAROLE THIBEAULT

EDMONTON - L'Association canadienne-française de l'Alberta a reçu l'appui de Don Getty en ce qui a trait à la gestion scolaire pour les francophones, lors d'une rencontre avec le Premier ministre albertain le 9 mars dernier. En effet, M. Getty s'est engagé à faire en sorte que le projet de gestion scolaire se traduise en loi lors de la session du printemps de la législature.

Le président de l'ACFA, Denis Tardif, se réjouit de cette initiative. Toutefois, il n'entend pas crier gloire trop rapidement. «Nous resterons aux aguets. Il reste à voir quelle forme prendra le projet de loi. Il faut voir le contenu de ce projet de loi. Si cela nous remet devant les tribunaux pour un autre dix ans parce qu'il est trop limitatif... nous serons très insatisfaits.»

Cette rencontre entre l'ACFA et Don Getty est la première depuis cinq ans.

Les détails vous seront divulgués dans la prochaine édition.

13/03



**LE QUOTIDIEN**

par Pierre Brault

## Getty, un politicien (?) irresponsable et anti-francophone

**A** entendre Don Getty, les Canadiens sont obligés par la Loi sur les langues officielles d'être bilingues. Que doit-on penser d'un politicien qui interprète d'une façon aussi fautive une loi qui est pourtant très claire? S'il interprète toutes les lois comme celle des langues officielles et l'article 23 de la Charte, c'est inouïtant.

le ballon et qui est loin de représenter la position et l'opinion générale de la population albertaine.

Si cette dernière était contre le bilinguisme, est-ce qu'il y aurait des milliers d'étudiants inscrits dans les classes de français langue seconde, en immersion et dans les écoles françaises? Est-ce que 400 postes bilingues sur 13 000 postes à la fonction publique fédérale

Une bombe éclate

# Getty ne veut plus du bilinguisme, ni du multiculturalisme



par PIERRE BRAULT  
EDMONTON - Don Getty a pris le Canada tout entier par surprise, jeudi dernier, en déclarant devant les membres du club Rotary d'Edmonton que le bilinguisme devrait être un choix et non une loi.

Selon lui, la Loi sur les langues officielles est devenue «un symbole d'irritation et de malaise dans notre pays». Ainsi, il déclarait: «Je propose qu'au Canada nous reconnaissons de nouveau le concept du bilinguisme comme une caractéristique fondamentale positive pour l'unité du Canada». Il soutient que si la Loi sur les langues officielles n'existait pas, plus de Canadiens accepteraient le bilinguisme naturellement, par choix.

Il s'en est aussi pris au multiculturalisme disant qu'on

devrait abroger la loi. Il a déclaré «qu'on devrait laisser le multiculturalisme se développer et prendre une forme quelconque aussi naturellement».

Suite à ces déclarations à l'emporte-pièce, il s'est empressé d'ajouter qu'il signerait un nouveau pacte d'unité canadienne même si ses deux souhaits ne se réalisaient pas concernant le bilinguisme et le multiculturalisme, mais qu'il refuserait de signer une Constitution qui n'incluerait pas un Sénat Triple-E. Cette dernière prise de position n'est pas nouvelle et a toujours fait partie du langage du Premier ministre depuis la mort de l'Accord du lac Meech et même avant.

Cette prise de position personnelle de la part de Don Getty s'est propagée à travers le Canada

comme une traînée de poudre et les réactions n'ont cessé de fusiler de toutes parts depuis jeudi dernier.

Vendredi, M. Getty n'a pas donné plus de détails sur ses déclarations. Il entreprendra, dans quelques jours, des vacances sur la côte ouest où il pratiquera son sport préféré, le golf. À cause de ce voyage, M. Getty ne rencontrera pas les membres de la Commission Beaudoin-Dobbie, laissant le tout à son ministre des Affaires intergouvernementales, Jim Horsman. Il est évident que le tout laisse beaucoup d'incertitude et d'interrogation au moment où les politiciens s'apprêtent à donner une autre coup dans le fameux débat constitutionnel au cours des prochains mois.

Figures 1, 2 et 3 - Articles dans *Le Franco* sur le bilinguisme, 1992 (APA, PR1996.0416/400)

La Loi sur les langues officielles ne vise pas à imposer des contraintes; elle concerne le service au public, l'égalité des citoyens canadiens. Elle ne contient rien qui puisse être interprété comme une tentative d'imposer le français aux Canadiens d'expression anglaise. Au contraire, elle consacre le droit d'un Canadien anglophone -- et à plus forte raison un Canadien anglophone en situation majoritaire -- d'être et de demeurer unilingue. Le même principe vaut pour le Canadien d'expression française. C'est précisément parce que chaque citoyen a le droit d'être unilingue que le gouvernement du Canada doit fournir ses services à la population dans les deux langues.

La Loi ne vise nullement à rendre le Canada uniformément bilingue d'un océan aux autres. Son but est d'assurer que les services fédéraux sont disponibles dans les deux langues, là où les concentrations linguistiques le justifient, c'est-à-dire là où une demande importante a été attestée. Un règlement qui vient d'être adopté précise les critères applicables à la prestation de ces services. Des députés albertains ont contribué de façon constructive à l'élaboration de ce règlement, et plusieurs de leurs recommandations ont été retenues.

Figure 4 - Discours de Victor C. Goldbloom, Commissaire aux langues officielles, au Club Rotary, Edmonton, 30 janvier 1992 (APA, PR1996.0416/402)

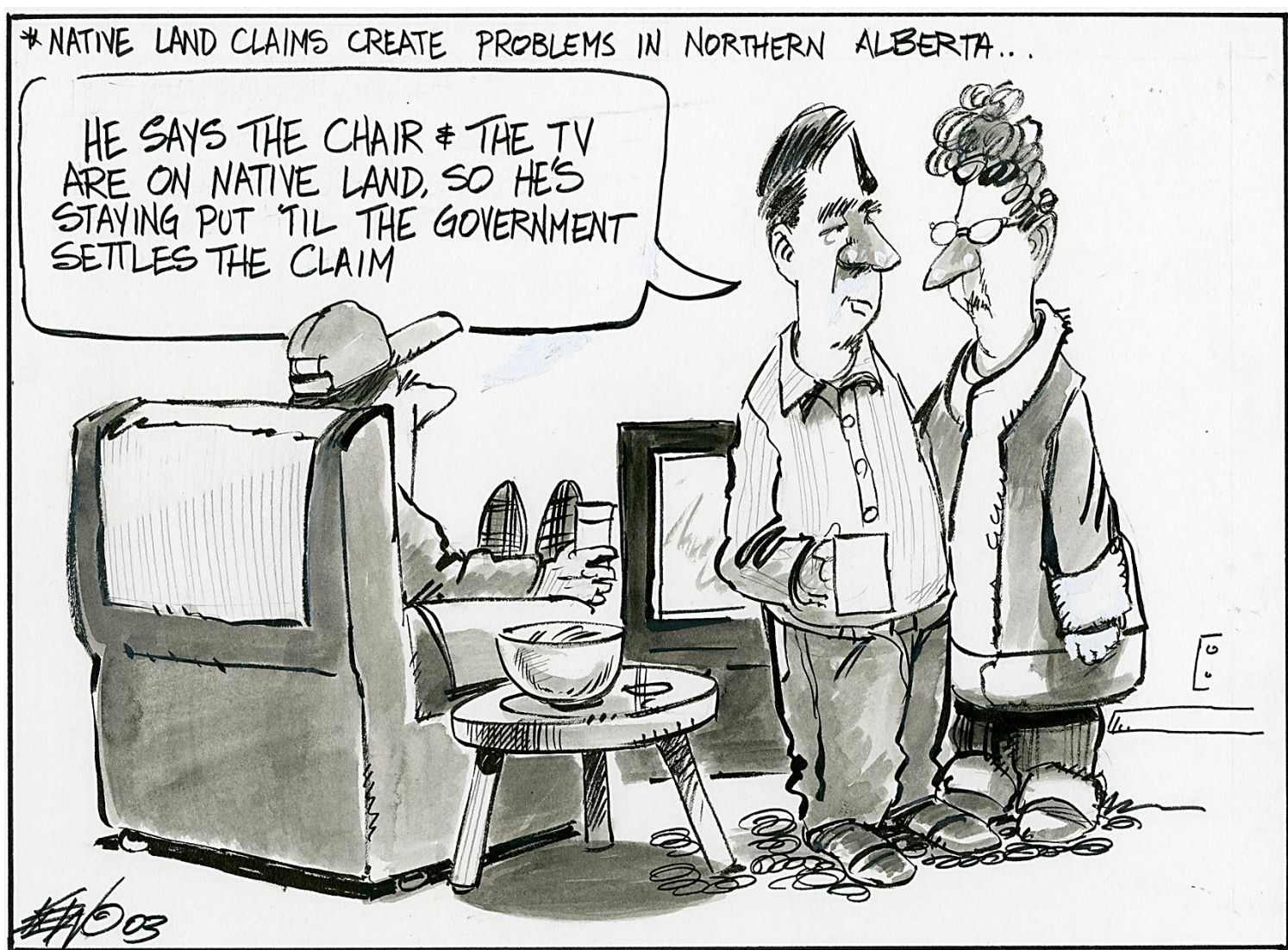


Figure 5 - Caricature de Kew, 2003 (APA, PR2004.0675/746)

Les revendications territoriales des autochtones créent des problèmes dans le nord de l'Alberta.

— Il dit que la chaise et la tv sont sur la terre des autochtones, donc il reste sur place jusqu'à la résolution de leurs revendications par le gouvernement.